



**PROCES VERBAL**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 30 MARS 2009**

Heure : 20 H 30  
Séance : ordinaire  
Date de convocation : 23/03/2009  
Date d'affichage : 07/04/2009

Etaient présents : Monsieur LERUSE Marc, Maire, Mme DELALLEAU Jocelyne, MM. STEFUNKO Jean, PFEFFER Maurice, JORDAT Daniel, SPAHN Thierry – Adjoints, Mmes FONTANEAU Marie-Madeleine, PAQUERIAUD Joëlle, GARNIER Jacqueline, VERGNORY Françoise , THOMAS Martine, MM., PIOU Denis, BLONDAT Eric, NAUGUET Christophe

Absents : /

Absents excusés : Madame CARMIGNAC Josette ayant donné pouvoir à M. SPAHN Thierry, M. DEPRESLES Daniel ayant donné pouvoir à M. STEFUNKO Jean, M. HABERT Michel ayant donné pouvoir à M. LERUSE Marc, Mme BOUCHET Marie-Pierre, M. LECOURTIER Rémy

Monsieur NAUGUET Christophe est nommé secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR** :

- 1) Lecture du procès-verbal du conseil municipal du 20/01/2009
- 2) Compte administratif + compte de gestion 2008 : Budget Commune et Service des Eaux
- 3) Vote des taxes
- 4) Budget 2009 : Commune + Service des Eaux
- 5) Régularisation de subvention « No Name »
- 6) Cotisation AFCCRE
- 7) Tarif adhésion théâtre
- 8) Convention A.I.C.P.Y.S
- 9) Informations et questions diverses

**1. Lecture du Procès verbal du 20 janvier 2009**

Lecture du procès verbal de la séance du 20 janvier 2009,

- Mme Thomas demande si les coûts engendrés par les dégradations de toutes sortes ont été évalués. M. le Maire lui répond que le chiffrage est en cours sur l'ensemble de l'année 2008.
- M. Stefunko signale un autre lampadaire défectueux rue Marie Noël ; malgré de nombreuses réclamations auprès de l'entreprise concernée, rien n'a été fait. le Sivom du Nord Sénonais en sera informé.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

**2. Compte administratif + compte de gestion 2008 : budget Commune et Service des Eaux**

**a. Compte administratif - Budget Commune**

Monsieur le Maire donne lecture des résultats du budget de la Commune pour l'exercice 2008 :

- section de Fonctionnement : excédent de 11 627.49 €
- section d'investissement : excédent de 70 303.05 €

Monsieur le Maire cède la présidence de la séance à Monsieur Stefunko, doyen d'âge et quitte la salle. Celui-ci demande au Conseil Municipal s'il y a des objections puis fait procéder au vote. Le Conseil Municipal vote le compte administratif 2008 à l'unanimité.

**b. Compte de Gestion - Budget Commune**

Monsieur le maire soumet au Conseil Municipal le compte de gestion dressé par Monsieur JOBARD Pascal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2008.

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le compte de gestion présenté.

**c. Compte administratif – Service des Eaux**

Monsieur le Maire donne lecture des résultats du budget du service des eaux pour l'exercice 2008 :

- section de fonctionnement : déficit de 12 878,01 €
- section d'investissement : excédent de 80 539.32 €

Monsieur le Maire cède la présidence de la séance à Monsieur Stefunko, doyen d'âge et quitte la salle. Celui-ci demande au Conseil Municipal s'il y a des objections puis fait procéder au vote. Le Conseil Municipal vote le compte administratif 2008 à l'unanimité.

**d. Compte de Gestion - Budget Service des eaux**

Monsieur le maire soumet au Conseil Municipal le compte de gestion dressé par Monsieur JOBARD Pascal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2008.

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le compte de gestion présenté.

**3. Vote des taxes**

La commune a récemment décidé de s'engager dans une politique d'économies d'énergie après avoir constaté que les dépenses d'énergie avaient fortement augmenté en 2008. Un diagnostic thermique a déjà été réalisé par EDF sur la mairie et les deux écoles. Les premiers résultats font apparaître que de nombreux travaux d'isolation sont nécessaires aux écoles; il faudrait aussi revoir les systèmes de chauffage, notamment à l'école primaire où la chaudière a plus de 35 ans et a un très mauvais rendement. Il est prévu d'installer une régulation générale sur les chauffages des bâtiments scolaires, comme c'est le cas à la Mairie.

Après avoir exposé ces problèmes et suite à la réunion de la Commission des Finances du 23 mars 2009, M. Leruse propose d'augmenter **le taux des** taxes de 6% , afin de pouvoir engager les travaux relatifs à ces économies d'énergie et ainsi faire baisser les coûts de fonctionnement. Il précise que les taux n'ont pas changé depuis 1995 .

Mme Thomas regrette cependant que ces travaux ne soient pas chiffrés de façon précise ; elle souligne que les impôts sont déjà élevés à Villeblevin et que cela va poser des difficultés financières supplémentaires à de nombreux contribuables.

Le Conseil Municipal décide que les taux seront les suivants, à 16 voix pour et une abstention :

- Taxe Habitation : 11,14 % au lieu de 10,51%
- Taxe Foncier Bâti : 21,26% au lieu de 20,06%
- Taxe Foncier non Bâti : 62,79% au lieu de 59,24%
- Taxe Professionnelle : 10,17 % au lieu de 9,59%

La somme perçue en plus par la commune devrait donc s'élever à 29 372 €

#### **4. Budget 2009 : Commune + Service des Eaux**

##### **a. Commune**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget proposé par la commission des finances qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement = 1 065 483,00€

Section Investissement = 445 891,00€

Sont inscrites au budget en section d'investissement en plus des reports les opérations suivantes :

- Enfouissement du réseau Rue des salles
- Achat d'un tracteur tondeuse

M. Leruse précise qu'une somme de 8 000 € a été prévue sur le compte 611, au cas où la commune ferait appel à des entreprises extérieures pour entretenir les espaces verts, au lieu d'acheter un tracteur tondeuse. Les deux solutions seront discutées en commission de voirie.

Le résultat d'investissement 2008 cumulé avec les restes à réaliser faisant ressortir un déficit s'élevant à la somme de 79 073,71 €, le conseil municipal décide d'affecter la somme de 79 073 € en investissement au compte 1068.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget présenté.

##### **b. Service des Eaux**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget proposé par la commission des finances qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement = 194 114,00€

Section Investissement = 691 495,00€

Les investissements prévus pour 2009 en plus des reports 2008 sont :

- étude du périmètre de protection du bassin de captage de La Pichonne
- renforcement du réseau bourg
- acquisition matériel informatique

La section d'investissement étant excédentaire une affectation de résultat n'est pas nécessaire. Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget présenté.

##### **c. Le versement anticipé du fonds de compensation de la TVA**

M. Leruse informe le Conseil Municipal que le Gouvernement propose de verser le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) dû au titre de 2008, dès 2009, au lieu de le verser en 2010. Cette recette s'ajoutera au FCTVA dû au titre de 2007 .

Pour bénéficier de cette mesure, la commune doit s'engager à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 (par rapport à la moyenne des dépenses d'investissement réalisées entre 2004 et 2007) et le traduire dans son budget 2009.

Les dépenses réelles d'équipement prévues au budget commune 2009 sont de 434 395 € (y compris les reports de 2008) et la moyenne à dépasser notifiée par la Sous-Préfecture est de 172 960 € donc la Commune peut demander le versement anticipé du FCTVA.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention s'y rapportant.

## **5. Régularisation de subvention « No name »**

L'association No Name, qui reçoit une subvention de la Commune, comprenait une section théâtre et une section musique. Lors de son Assemblée Générale du 20 décembre 2008, « No Name » a mis à l'ordre du jour la dissolution de sa section théâtre .

Dans son courrier du 2 février 2009 adressé au Conseil municipal, l'association propose de rembourser à la commune la somme de 2 450 €, qui correspond à des subventions reçues pour la section théâtre et non utilisées alors que celle-ci était encore en fonctionnement.

Le Conseil Municipal accepte ce remboursement à l'unanimité.

M. le Maire profite de cette occasion pour remercier « No Name » d'avoir animé une activité théâtre à Villeblevin et précise que depuis, cette activité a été reprise par la Commune, où un club théâtre est géré par la bibliothèque municipale.

## **6. Cotisation AFCCRE**

Cette association est réservée aux communes et aux régions jumelées avec un pays européen.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour verser la cotisation 2009 à l'AFCCRE (association française du conseil des communes et régions d'Europe) d'un montant de 206 €.

M. Le Maire rappelle que l'AFCCRE peut subventionner le comité de jumelage, à l'occasion par exemple des voyages en Allemagne.

## **7. Tarif adhésion théâtre**

Le club théâtre est géré par la bibliothèque. M. Leruse propose de reconduire à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009 les tarifs utilisés pour l'année scolaire 2007/2008, c'est-à-dire :

- 25 € pour le 1<sup>er</sup> enfant
- 20 € pour le 2<sup>ème</sup> enfant d'une même famille
- 15 € pour le 3<sup>ème</sup> enfant d'une même famille
- gratuit au-delà

Le nombre d'enfants par groupe reste limité à 12 pour les élèves du primaire et 12 pour les élèves collégiens.

Le conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

## **8. Convention A.I.C.P.Y.S**

La Commune utilise du personnel mis à disposition par l'Association Intermédiaire des Cantons de Pont-sur-Yonne et Sergines (AICPYS), par exemple pour des travaux de ménage ou de peinture. Par un courrier daté du 27 février 2009, l'association nous informe que la convention de mise à disposition d'un personnel doit être renouvelée chaque année.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer cette convention à l'unanimité.

## **9. Informations et questions diverses**

- la Commune avait adressé en mai 2008 une demande de subvention à Mme Marie-Louise FORT, Député, au titre de la Réserve parlementaire, concernant la construction de l'unité de traitement des pesticides. M. Leruse fait part au Conseil d'un courrier de Mme Fort, daté du 16 décembre 2008, et qui conditionne l'octroi de la subvention au fait que la commune atteste n'avoir pas encore commencé les travaux. La production d'une telle attestation étant impossible, la Commune est dans l'obligation de renoncer à cette subvention.
- Le rendez-vous avec le Directeur de La Poste a été une fois de plus reporté par ce dernier, la prochaine date retenue est donc le 7 avril à 13h30. D'autre part, M. Leruse signale que le 30 avril les locataires du logement de La Poste s'en vont.

- Opération « Cœur de Village » : un rendez-vous a eu lieu avec Domanys (ex-OPAC). Domanys serait intéressé par le rachat de la maison Loiseau et éventuellement du logement de l'épicerie. Dans cette hypothèse, ils y feraient des logements et en seraient les propriétaires. La Commune, pour sa part, a souhaité que le projet préserve l'épicerie, dans le but de maintenir ce commerce de proximité. Domanys doit maintenant faire parvenir sa proposition. Parallèlement, des contacts ont été pris avec le Conseil régional pour redéfinir les contours possibles de l'opération « Cœur de village »

### **Monsieur STEFUNKO**

- M.Stefunko signale qu'il y a un manque d'éclairage au Préfabriqué de La Montagne, de plus une minuterie devrait être posée dans les sanitaires.
- Sur la RD 156 entre Villeblevin et Villeneuve-la-Guyard, aux alentours d'Intermarché, les bas-côtés sont remplis de débris. L'entretien de cette route incombe au Département ; M. Stefunko souhaite cependant que la Commune adresse un courrier à l'Unité Territoriale de Sens pour signaler ce problème, ainsi qu'un important problème de sécurité pour les usagers de cette voie, au niveau du croisement des véhicules.

### **M. PIOU**

- Demande où en sont les travaux de raccordement du Petit Villeblevin au tout-à-l'égout. M.Stefunko l'informe que les postes ne sont pas encore opérationnels car on attend toujours le Consuel. M.Leruse précise qu'un courrier d'information sera envoyé aux habitants du Petit Villeblevin dès qu'ils pourront se raccorder.

### **Mme VERGNORY**

- Demande l'autorisation d'arrêter le fonctionnement des cloches de l'église du jeudi 9 avril au samedi 11 avril  
M. Leruse lui répond favorablement.

### **M.JORDAT**

- Fait le point sur les travaux réalisés au foyer communal, à savoir principalement le changement du revêtement mural. A ce sujet, M. Leruse fait remarquer qu'il faudra changer la couleur de peinture du dessous de la scène, car le jaune est trop salissant.
- M. Stefunko demande si le devis pour le rideau de la porte d'entrée de la Mairie a été reçu, M.Jordat a effectivement reçu un devis qui se monte à environ 1950 € TTC.
- Les affouagistes ont ramassé 76 stères de bois, il faudra se rapprocher de l'ONF établir la facturation.

### **M.PFEFFER**

- Fait le point sur les travaux de la station de traitement des pesticides et en explique le fonctionnement. Les plantations et toute la partie hydraulique sont réalisées. Il reste encore à laver tous les filtres pour enlever toutes les fines de charbon. Une pompe va être mise au puits de la Pichonne pour envoyer de l'eau vers la station et faire des essais.  
M.Leruse précise qu'un système de récupération d'eau de pluie a été mis en place pour l'arrosage.

## **MME THOMAS**

- Souhaiterait savoir si, à part l'épicerie de Villeblevin, les supermarchés des alentours font des livraisons de courses à domicile sur la commune.

## **MME DELALLEAU**

- Signale au Conseil Municipal l'initiative d'une entreprise privée qui a mis en place des navettes de transports payants qui passent notamment par Villeblevin.

Au sujet des transports de personnes et pour répondre à une question de M.Stefunko, M.Leruse précise que le transport assuré par l'Ecal et destiné aux personnes âgées reprendra en avril.

## **M . SPAHN**

- Signale qu'il devient urgent de s'occuper du monument dédié à Albert Camus car l'année prochaine sera célébré le cinquantenaire de sa mort. M. Leruse précise que la bibliothèque départementale mènera certainement une action à cette occasion.
- Les enseignants de l'école primaire étant en grève le 19 mars, le vivier de volontaires pour le service minimum d'accueil a été utilisé. 14 enfants ont été accueillis, M.Spahn précise que, pour que la journée se déroule dans les meilleures conditions, il convient de prévoir au moins 2 adultes par groupe de 15 enfants et de planifier à l'avance des activités pour les occuper.

A ce sujet, M.Stefunko signale que, parmi les enfants accueillis, plusieurs ne connaissaient pas l'existence de la bibliothèque. Il serait souhaitable que les enseignants diffusent plus largement l'information.

- Le vendredi 3 avril à la salle polyvalente de Vinneuf aura lieu la 1<sup>ère</sup> animation débat de l'année sur le thème « Dire non à son enfant ».
- Un appel aux volontaires est lancé pour la vente du muguet au profit de la Caisse des Ecoles. Le planning général sera défini lors d'une réunion de la Caisse des Ecoles le 7 avril prochain.
- Certains habitants ont signalé que les employés municipaux brûlaient des déchets alors que c'est interdit. M. le Maire se charge de vérifier si cette information est fondée.
- Le Conseil Municipal des Jeunes organise un karaoké-boum suivi d'une boum le samedi 4 avril. Il y a déjà plus d'une centaine d'enfants inscrits.

## **M . BLONDAT**

- Demande qui organise le prochain vide-greniers. M.Leruse a reçu une réponse positive de la part du club de foot pour l'organisation, comme les années précédentes. M. Stefunko précise que « Les Amis de l'Orgue » y tiendront un stand.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Le Maire, Marc LERUSE

La parole est donnée aux personnes venues assister à la séance